



ANNEE 2017-2018

CIRCULAIRE DE RENTREE ECOLE PRIMAIRE

C'est avec plaisir que l'école Jeanne d'Arc accueillera votre enfant à la rentrée, pour une nouvelle année scolaire riche de beaux moments partagés, de confiante collaboration et de réussite.

Afin de préparer au mieux la rentrée, merci d'apporter la plus grande attention à la lecture de cette circulaire et de la conserver pour vous y référer si besoin en cours d'année.

1- Organisation administrative de l'école

Vous pourrez toute l'année vous adresser aux personnes suivantes :

| | |
|--|--|
| Mme NIOLA TREARD Chef d'Etablissement | - inscriptions - suivi de la scolarité - informations diverses (maladies, régimes,...) |
| Secrétariat 8h30-13h30 | - renseignements - rendez-vous avec la Directrice - certificats ou attestations - informations ou modifications administratives |
| Mme TRINDADE Facturation | - Règlement des factures |
| Accueil | - Tickets repas ou garderie/étude |

2- Horaires d'ouverture du portail

MATIN : 8H15 - 8H30
11h40 - 11h50

APRES-MIDI : 13h15 - 13h30
16h35 - 16h50

Pour des raisons de sécurité pour vos enfants, merci de respecter ces horaires.

3- Heures de classe

MATIN :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 – 11h40

APRES-MIDI :
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h30 – 16h35

Les entrées et sorties se font par l'entrée principale : 2 bis Boulevard Toussaint Lucas.

Etre à l'heure montre à l'enfant l'importance de l'école.

4- Repas

Les élèves qui prennent un repas occasionnel retirent à l'accueil un ticket-repas au prix de 8,50 euros.



5- Absences

* **Imprévisibles** : la famille doit impérativement et immédiatement prévenir l'école **avant 9h00**.

* **Prévisibles** : la famille doit prévenir l'école par **écrit daté-signé**, au moins 48h00 à l'avance, en précisant le motif. Ne pas utiliser l'agenda dans ce cas.

* **En cas d'absence ponctuelle des parents** (déplacement professionnel par exemple), il est demandé d'en informer Mme NIOLA TREARD et l'enseignante de l'enfant par écrit daté-signé afin d'indiquer les coordonnées de la personne responsable de l'enfant durant cette absence.

6- Education physique

Elle est obligatoire. Toute dispense devra être justifiée par un certificat médical. Dans tous les cas, l'élève devra être présent dans l'école.

7- Culture religieuse

Votre enfant est inscrit dans un établissement catholique.

Diverses activités de pastorale sont organisées tout au long de l'année (célébrations, actions caritatives...) dans le respect des consciences de chacun. Ces temps sont obligatoires.

8- Etude surveillée

L'étude se déroule de 17h00 à 18h00.

L'heure d'étude doit être complète. Elle doit permettre aux élèves de faire leurs devoirs pour le lendemain, s'avancer au mieux avant de rentrer à la maison. Pour ne pas perturber l'étude, nous vous demandons de respecter strictement cet horaire dans le seul intérêt de vos enfants.



Les parents des élèves de l'étude devront les récupérer **à 18h00 au portail des maternelles**, puis à l'accueil à partir de 18h20 (jusqu'à 18h30 dernier délai).

9- Rappels

Les portables sont interdits dans l'établissement.

Le garage des 2 roues (vélo,...) est un service placé sous la responsabilité première des enfants. Aucune assurance ne prend en charge les dégradations commises sur les 2 roues.

BONNES VACANCES ET ... BONNE RENTREE !

Mme J. NIOLA TREARD
Chef d'Etablissement